L'accès à la culture

Mise en place d'un « référent culture »

Enjeu : dans chaque lycée, un professeur volontaire devient « référent culture ». Il est chargé d'animer la vie culturelle au sein de l'établissement et de nouer des partenariats avec des structures culturelles.

Mise en œuvre : le « référent culture » a donc pour mission :

- de contribuer à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement ;
- de travailler en lien avec le conseil pédagogique et le conseil des délégués pour la vie lycéenne ;
- d'informer l'établissement de l'offre culturelle de proximité, en lien avec la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) et les services éducatifs des institutions culturelles locales ;
- de veiller au développement et à la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre du temps scolaire et/ou périscolaire (classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques et techniques, etc.).

Généralisation des partenariats

Enjeu : généraliser les partenariats entre les lycées et les établissements culturels pour développer les pratiques artistiques et la rencontre avec les artistes et les œuvres.

Mise en œuvre : la généralisation des partenariats s'appuie notamment sur les dispositifs suivants :

- le développement de l'histoire des arts dans les programmes d'enseignement (arrêté du 11 juillet 2008 relatif à l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée – BOEN n°32 du 28 août 2008) ;
- le jumelage entre un lycée et une structure culturelle (circulaire n°92-129 du 30 mars 1992 relative aux jumelages – BOEN n°15 du 9 avril 1992) ;
- les résidences d'artistes (circulaire actuellement en cours de publication au BOEN).

Développement de la culture cinématographique

Enjeu : encourager l'éducation à l'image, au cinéma et à l'audiovisuel, favoriser l'accès des lycéens aux grandes œuvres du patrimoine cinématographique, développer l'autonomie des lycéens.

Mise en œuvre : séances de cinéma au sein du lycée plusieurs fois par mois :

- téléchargement de films en VOD (vidéo à la demande) à partir d'une liste de deux cents films du patrimoine (antérieurs aux vingt dernières années) ;
- téléchargement de fiches d'accompagnement pédagogique sur les films projetés ;
- animation par les lycéens d'événements autour de ces séances de cinéma (débats, expositions, critiques, etc.) ;
- création de commissions « cinéma » dans les Foyers socio-éducatifs (FSE) ou les Maisons des lycéens, en concertation avec le Conseil de la vie lycéenne (CVL) ;
- complémentarité avec le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » (cahier des charges téléchargeable sur le site du Centre national de la cinématographie).